

Le Groenland est-il encore à vendre ?

Par Jean-François Drevet ¹

Quand a fuité, en août 2019, l'information selon laquelle le président des États-Unis Donald Trump étudiait la possibilité d'acheter le Groenland, les réactions ont oscillé entre offuscation et ironie. Mais ce regain d'attention des États-Unis envers ce territoire de l'Arctique témoigne de l'intérêt croissant pour les régions polaires, en raison notamment de leurs ressources naturelles. Serait-il possible aujourd'hui à un pays, quel qu'il soit, d'acheter un territoire comme le Groenland, qui bénéficie, au sein du royaume du Danemark, d'un large statut d'autonomie mais qui, à ce titre, est aussi associé à l'Union européenne ? Quel est son statut ? Quelles sont ses sources de financement et ses atouts ? Quels sont les intérêts en jeu ? Jean-François Drevet fait le tour du sujet, montrant les différentes problématiques en jeu pour un territoire qui suscite les convoitises de ses voisins proches comme de la Chine. S.D.

Bien que la presse internationale se soit moquée de la proposition d'achat du Groenland de Donald Trump, celle-ci n'est pas aussi absurde qu'on pourrait le croire. Cette transaction ratée est révélatrice d'un intérêt accru pour la grande île (2 353 000 kilomètres carrés), pour au moins deux raisons :

— D'une part, et c'est probablement le souci de Donald Trump, le Groenland intéresse en raison des richesses de sa zone écono-

mique exclusive (ZEE de 2 184 000 kilomètres carrés) en ressources halieutiques ², et du potentiel de son sous-sol en hydrocarbures (des permis de recherche ont été attribués), en terres rares (de quoi remettre en cause le quasi-monopole chinois) et en métaux non ferreux (or, uranium).

— D'autre part, le reste du monde a pris conscience du rôle du Groenland dans le changement climatique, du fait de l'importance exceptionnelle de sa calotte

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Celles-ci représentent 90 % des exportations du territoire, auxquels s'ajoutent les revenus tirés de la vente de quotas, notamment à l'Union européenne.

glaciaire (7 % de l'eau douce mondiale ³), qui n'a jamais fondu aussi rapidement.

Longtemps ajourné par les obstacles géographiques, le dilemme entre protection et développement économique se pose maintenant avec acuité. Il est donc important de connaître les projets des différentes entités politiques impliquées dans sa gouvernance actuelle ou future, à Washington, à Copenhague, à Bruxelles et bien entendu à Nuuk, capitale de la grande île.

En effet, les priorités environnementales (d'importance mondiale) et économiques (assurer le développement économique d'une communauté de 58 000 habitants) peuvent entrer en contradiction. C'est pourquoi le mode de gouvernance futur du Groenland ne concerne pas seulement ses habitants, mais l'humanité tout entière. Il s'agirait éventuellement des 330 millions d'Américains (si le projet d'achat était mis à exécution), mais en premier lieu des cinq millions de Danois (la grande île bénéficie d'un large statut d'autonomie dans le cadre du royaume du Danemark), puis des 500 millions d'Européens, parce que le Groenland est associé à



© Peter Hermes Furian / Shutterstock

l'Union européenne (UE) en tant que pays et territoire d'outre-mer (PTOM).

Du point de vue européen, les relations avec le Groenland sont une des composantes d'une politique arctique en cours d'élaboration à Bruxelles. Et cette politique est confrontée à des contradictions similaires entre la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles.

L'option américaine

Possession danoise depuis 1721, le Groenland fait géographiquement partie des Amériques. À ce titre, il

a plusieurs fois suscité à Washington. En 1867, l'adoption de la doctrine de Monroe (1823), comme ses précédentes acquisitions, la Louisiane en 1803 ⁵ et la Floride en 1819, ont convaincu le secrétaire d'État William Seward d'acheter l'Alaska à la Russie. Malgré le dépôt des objections, Seward a trouvé excessif le prix de Seward's Ice Box (7,2 millions de dollars or). En 1868, non découragé, Seward a lancé une étude ⁸ en vue de l'achat de l'Islande et du Groenland. La transaction n'aboutit pas. En revanche, en 1917, les États-Unis ont acheté les possessions des Antilles ⁹.

L'idée de contrôler le Groenland a réémergé en 1946, pendant la présidence Truman ¹⁰. Dans le contexte de la guerre froide, les États-Unis atteignaient leur objectif à travers l'adhésion au traité de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) des pays du Nord, dont le Canada, l'Islande, le Danemark (dont l'Alaska) et le Groenland où le Pentagone a

3. En tout, 2,85 milliards de kilomètres cubes de glace (environ 80 % de la superficie du Groenland). Si celle-ci fondait intégralement, le niveau des mers du globe s'élèverait de 7,2 mètres selon le troisième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Third Assessment Report, Genève : GIEC, 2001).

4. « L'Amérique aux Américains », un texte fondamental vis-à-vis des guerres entre les États-Unis et toute ingérence dans un État envers les États-Unis. »

5. Un immense territoire de la Louisiane (135 000 kilomètres carrés) pour 15 millions de dollars US le kilomètre carré.

6. William Seward (1801-1872), secrétaire d'État (1869), a beaucoup été critiqué.

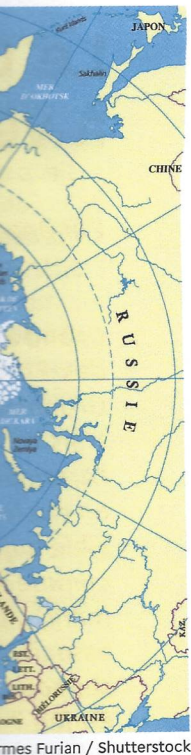
7. PONIATOWSKI Michel, *Histoire*.

8. PEIRCE Benjamin Mills, *The Alaska Purchase*, Washington Government Printing Office, 1868.

9. Les îles Vierges de Saint-Thomas, Saint-John et Saint-John, millions de dollars US (actuellement 25 millions).

10. En avril 1946, une réunion à Washington a jugé indispensable de discuter du Groenland. Byrnes fait une offre au Danemark.

11. Avec le stationnement



a plusieurs fois suscité l'intérêt de Washington. En 1867, en application de la doctrine de Monroe ⁴ (1823), comme ses prédécesseurs avaient acquis la Louisiane en 1803 ⁵ et la Floride en 1821, le secrétaire d'État William Seward ⁶ achète l'Alaska à la Russie ⁷, en dépit des objections du Congrès qui trouve excessif le prix de la *Seward's Ice Box* (7,2 millions de dollars or). En 1868, nullement découragé, Seward commande une étude ⁸ en vue de l'acquisition de l'Islande et du Groenland, mais la transaction n'aboutit pas. En revanche, en 1917, les États-Unis achètent les possessions danoises des Antilles ⁹.

L'idée de contrôler le Groenland réémerge en 1946, pendant la présidence Truman ¹⁰, dans le contexte de la guerre froide. Puis les États-Unis atteignent leur objectif à travers l'adhésion à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) des pays nordiques : le Canada, l'Islande, la Norvège et le Danemark (dont le Groenland, où le Pentagone a construit une

base à Thulé ¹¹). En fait, la sécurité des États-Unis est assurée par la *Distant Early Warning line* (DEW), construite dans l'Arctique pour arrêter d'éventuelles incursions de l'Union soviétique.

Actuellement, il n'y a pas d'intérêt majeur pour les États-Unis à acquérir un nouveau territoire qui s'ajouterait à leurs possessions des Antilles et du Pacifique, ou deviendrait son 51^e État, un processus de longue durée si on se réfère à la période d'attente subie par l'Alaska (1912-1959) et Hawaii (1898-1959). Et il n'est pas démontré que le Groenland y gagnerait en autonomie par rapport à son présent statut.

Le mercantilisme de Donald Trump et son scepticisme vis-à-vis du changement climatique font craindre qu'il veuille introduire les multinationales américaines pour lancer une exploitation systématique des richesses minières, en fonction de leur seule rentabilité et sans aucun souci de la protection de l'environnement. Il est aussi possible que les États-Unis

4. « L'Amérique aux Américains », selon la déclaration de James Monroe (1758-1831), président de 1817 à 1825, un texte fondateur de la politique étrangère américaine : « Les États-Unis sont neutres vis-à-vis des guerres entre les puissances européennes et entre ces puissances et leurs colonies, mais toute ingérence dans un État indépendant en Amérique sera considérée comme un acte d'hostilité envers les États-Unis. »

5. Un immense territoire beaucoup plus étendu (2,144 millions de kilomètres carrés) que l'État actuel de Louisiane (135 000 kilomètres carrés) pour la somme modique de 15 millions de dollars US (0,14 dollar US le kilomètre carré).

6. William Seward (1801-1872), secrétaire d'État de Lincoln, puis de son successeur Johnson (1861-1869), a beaucoup été critiqué pour cette transaction, qualifiée de folie (*Seward's folly*).

7. PONIATOWSKI Michel, *Histoire de la Russie d'Amérique et de l'Alaska*, Paris : éd. Perrin, 1977.

8. PEIRCE Benjamin Mills, *A Report on the Resources of Iceland and Greenland*, Washington, D.C. : Washington Government Printing Office, 1868.

9. Les îles Vierges de Sainte-Croix, Saint-Jean et Saint-Thomas sont vendues aux États-Unis pour 25 millions de dollars US (actuellement 107 000 habitants sur 346 kilomètres carrés).

10. En avril 1946, une réunion de responsables du département d'État conclut en faveur de l'achat du Groenland, jugé indispensable à la sécurité des États-Unis. En conséquence, le secrétaire d'État James Byrnes fait une offre au Danemark en décembre 1946, qui n'a pas reçu de réponse.

11. Avec le stationnement de 600 militaires américains ; la location de la base est gratuite.

Chronique européenne

souhaitent simplement écarter les Chinois, qui sont partout à la recherche de matières premières pour leur industrie. Pékin a récemment fait preuve d'un intérêt explicite pour les richesses minières du Groenland et proposé de moderniser les infrastructures locales déficientes, ce que le gouvernement local a refusé à la suite de pressions américaines. Dans cette hypothèse, Washington ferait de la grande île une réserve stratégique pour son industrie, ce qui assurerait sa préservation, au moins dans un avenir prévisible.

Dans une autre hypothèse, l'environnement serait préservé par l'action des écologistes américains. Ainsi les États-Unis auraient-ils à cœur de protéger le Groenland pour le compte de l'humanité tout entière, ce qui n'est pas garanti si on se réfère aux oscillations de la politique suivie en Alaska, où le gouvernement fédéral a encouragé puis retenu les groupes pétroliers dans leurs tentatives de développer les forages pétroliers sur la North Slope qui borde la mer de Beaufort.

Une possession danoise

Le maintien de la souveraineté danoise s'explique d'abord par l'Histoire. Au début du XIX^e siècle, Copenhague est au centre d'un empire qui contrôle tout l'Atlantique Nord : la Norvège (perdue en 1814), l'Islande (colonie danoise jusqu'en 1946) et le Schleswig-Holstein (perdu en 1864). Il a

même des possessions coloniales : les trois Antilles déjà citées (Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean), connues aujourd'hui sous le nom d'îles Vierges américaines, et quelques comptoirs en Asie et en Afrique ¹².

Quant au statut du Groenland, « pays constitutif de la couronne danoise », il a évolué en plusieurs étapes : en 1953, il a obtenu une représentation au Parlement danois en tant que « comté d'outre-mer » (actuellement deux députés sur 179), puis un premier accord d'autonomie (1979), renforcé en 2009, qui lui a donné la maîtrise de ses ressources naturelles et le droit à l'autodétermination.

Le Danemark assure les fins de mois et la protection sociale (une subvention globale de 510 millions d'euros qui représente encore les deux tiers des recettes gouvernementales et 25 % du produit intérieur brut qui s'élève à deux milliards de dollars US). En dotation par habitant (8 800 euros), il s'agit d'un montant assez élevé par rapport aux prérogatives résiduelles que détient encore le gouvernement de Copenhague. Celui-ci conserve donc une certaine influence, ce qui permettrait aux écologistes danois de s'opposer à des projets hostiles à la protection de l'environnement.

Le Groenland et l'UE

En 1973, ayant voté à 72,3 % contre l'adhésion du Danemark

lors du référendum, le Groenland est resté en dehors de la Communauté. Hostile à la mise en exploitation de ses ressources, le Groenland a refusé le cadre de la politique de la pêche, il a voté en 1982 (à 53 %) contre la participation de l'UE en 1985. Ce refus a conduit le Groenland, l'Islande, les îles Féroé à ne pas partager une ressource qui représente 90 % de ses exportations.

Le Groenland reste en dehors de la catégorie des pays regroupés dans le cadre des accords de pêche plus favorables de la Fédération du Danemark et des îles (avant le Brexit). Le statut est assez particulier, avec un tarif douanier spécial pour une partie des produits. Le marché unique (les règles commerciales sont prescrites) en 2018, sur des échanges de 1,1 milliard d'euros pour 88,5 %). Les îles européennes : le statut est maintenu sous ce qu'il recevait des relations communautaires d'une aide plus importante dans le cadre de la Déclaration UE-Danemark-mars 2015 qui prévoit la coopération des ressources et d'un accord de pêche lui apporte 21 millions, soit 31 millions de la grande partie de la population. Comme les PTOM, les citoyens de l'UE ne participent pas aux élections.

12. Dans les îles Nicobar (1754-1858), les villes indiennes de Tranquebar (1620-1845) et Serampore (1755-1845), et plusieurs forts (dont celui de Christiansborg) au Ghana de 1658 à 1850.

ns coloniales :
citées (Sainte-
et Saint-Jean),
sous le nom
taines, et
en Asie et en

Groenland,
e la couronne
é en plusieurs
a obtenu une
arlement da-
comté d'outre-
t deux députés
emier accord
, renforcé en
é la maîtrise
naturelles et le
mination.

e les fins de
on sociale (une
de 510 mil-
présente
rs des recettes
et 25 % du
rut qui s'élève
dollars US).
bitant (8 800
n montant assez
aux prérogatives
tient encore le
Copenhague.
donc une cer-
e qui permettrait
anois de s'op-
s hostiles à la
vironnement.

et l'UE

é à 72,3 %
du Danemark

lors du référendum de 1972, le Groenland est entré à reculons dans la Communauté européenne. Hostile à la mise en commun de ses ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche, il confirme son vote en 1982 (à 53 %, avec un taux de participation de 75 %) et quitte l'UE en 1985. Comme ses voisins de l'Atlantique Nord (Norvège, Islande, îles Féroé), il n'a pas voulu partager une ressource qui assure 90 % de ses exportations.

Le Groenland reste associé à l'UE dans la catégorie des PTOM qui regroupe les possessions extérieures de la France, des Pays-Bas, du Danemark et du Royaume-Uni (avant le Brexit), avec un statut assez particulier : il applique le tarif douanier commun (TDC) et une partie des directives du marché unique (les relations commerciales sont presque exclusives : en 2018, sur des échanges totaux de 1,1 milliard d'euros, l'UE compte pour 88,5 %). Il reçoit des aides européennes : après lui avoir maintenu sous une autre forme ce qu'il recevait des fonds structurels communautaires, il bénéficie d'une aide pluriannuelle dans le cadre de la Déclaration conjointe UE-Danemark-Groenland du 19 mars 2015 qui pose les principes de la coopération (pêche, exploitation des ressources naturelles) et d'un accord de partenariat qui lui apporte 217,8 millions d'euros, soit 31 millions d'euros par an, en grande partie affectés à l'éducation. Comme les autres habitants des PTOM, les Groenlandais sont citoyens de l'UE, mais ne votent pas aux élections européennes.

En outre, la grande île a signé un accord particulier avec Bruxelles, qui lui paie 16 millions d'euros par an pour pêcher dans les 2,184 millions de kilomètres carrés de sa ZEE. Cet accord est à revoir après le Brexit, puisqu'il concerne en premier lieu le Royaume-Uni. Depuis 2015, l'*Inuit Exception* permet au Groenland d'exporter vers l'UE 34 000 peaux de phoques (il en vendait 160 000 avant que l'UE n'en interdise la vente en 2010). Deuxième article d'exportation après les produits de la pêche, ces ventes profitent directement à la population autochtone (88 % de la population totale), notamment aux 2 000 chasseurs professionnels.

La perspective de l'indépendance

Depuis que le droit à l'autodétermination a été reconnu, le débat est ouvert, avec l'objectif d'y parvenir en 2021, trois siècles exactement après l'installation des Danois. Six partis sur sept y sont favorables, mais la majorité de la population souhaite une évolution graduelle sans réduction de son niveau de vie, ce qui implique de trouver une alternative à la subvention danoise. Pour cela, les partis indépendantistes sont favorables à la mise en valeur des ressources naturelles. Séduisant au plan macroéconomique, ce projet n'est pas facilement réalisable en raison de l'importance des obstacles climatiques, du manque d'infrastructure et de main-d'œuvre, des engagements aléatoires des multinationales, des risques de corruption et de

népotisme. Face à ces richesses¹³ potentiellement colossales, le défi pour l'environnement ne l'est pas moins et nous concerne tous.

En effet, le réchauffement climatique n'est pas si mal perçu au Groenland, où il n'est pas une nouveauté, car le climat a constamment changé au cours de l'Histoire. Si le maintien de la calotte glaciaire est un enjeu fondamental pour le monde, un peu moins de glace ne gênerait pas trop la population locale.

Très fragmentée, la classe politique gère encore l'île comme un village. Est-elle en mesure de résister, surtout si elle est confrontée à la réduction graduelle de l'aide danoise ? Les indépendantistes groenlandais voudraient suivre l'exemple islandais. Ils estiment que leur accession à la souveraineté leur permettrait d'établir des relations plus avantageuses avec l'UE (pour la pêche) et les États-Unis (pour la location de la base de Thulé). Cependant, « que pèsera un Groenland souverain, mais dépourvu de forces armées, dans une géopolitique arctique en pleine mutation¹⁴ ? »

Dans l'immédiat, le développement des activités extractives se heurte aux conditions naturelles, au manque d'infrastructures et de main-d'œuvre qualifiée. Les prospections d'hydrocarbures n'ont pas

abouti à des découvertes significatives, ce qui n'a pas attristé les Groenlandais soucieux de ne pas mettre en danger leurs ressources halieutiques. S'agissant des mines d'uranium, ils sont — comme les Danois — très hostiles au nucléaire et l'affaire de Thulé a marqué les esprits¹⁵.

Restent les mines classiques dont, jusqu'à présent, les résultats ont été décevants. Le rubis est la seule ressource effectivement exploitée, mais il y a aussi de l'or et des terres rares, dont la Chine a pour le moment un quasi-monopole. Si la rentabilité est élevée, les multinationales sauront s'adapter à un environnement naturel et humain difficile. Les Groenlandais sont pauvres, ils pourraient succomber à la tentation. Aussi longtemps que le Danemark veille sur les grands équilibres et finance massivement la région, le risque est modéré. Mais que se passerait-il en cas d'indépendance ? Faut-il aider massivement les Groenlandais pour leur éviter les tentations (mais qui voudra le faire ?) Les contraindre ? Ils ont déjà la maîtrise de leurs ressources naturelles et la notion de bien commun de l'humanité est encore très théorique.

Pour l'UE, un enjeu de la politique arctique ?

En fait, l'UE s'est intéressée assez tardivement aux zones hyper-

boréales. Pendant longtemps (1973-1995), le Danemark a été le seul État membre n'appartenant pas à la Communauté européenne. À l'époque (1973-1985) n'étaient que les fonds structurels et la politique commune de la pêche. Les domaines d'intervention étaient relativement marginaux.

En 1995, l'adhésion de l'Allemagne et de la Finlande a renforcé la « dimension nordique ». Avec le Danemark, les nouveaux membres ont incité l'UE à s'intéresser davantage aux régions arctiques, notamment pour y accroître les dépenses des fonds structurels. Avec le concours des États du Conseil nordique, l'UE a développé, dans le cadre de l'objectif de cohésion, plusieurs programmes de coopération transnationale.

S'agissant de l'Arctique, les pays riverains¹⁶ ont fondé le Conseil en 1996, l'UE n'y est pas comptée. Géographiquement, elle n'a pas d'accès à l'Arctique glacial. Son impact est indirect, dans le cadre de ses compétences, par exemple dans le domaine de la pêche. L'UE a signé un moratoire sur la pêche dans l'océan Arctique central et alloué un budget recherche co-

13. DUC Marine, « L'extractivisme sans extraction ? Au Groenland, des politiques de développement territorial entre volontarisme minier et dépossessions », *Géoconfluences*, novembre 2017. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/ailleurs/extractivisme-mines-groenland>. Consulté le 12 mars 2020.

14. DUVAL Alexis, « Groenland, en attendant l'indépendance », *Le Monde*, 22-23 avril 2018.

15. Les Groenlandais ont été sensibilisés à la pollution nucléaire à la suite de la chute d'une bombe atomique américaine dans l'océan Arctique en 1968.

16. Les trois membres de l'UE sont le Danemark, la Finlande et la Suède, les trois régions autonomes du Groenland (à la Finlande) qui ont rejoint l'UE.

17. Les cinq pays nordiques, le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse, les organisations autochtones du Groenland.

18. Accord visant à prévenir la pollution par les navires (Décision du Conseil [UE] 2002/46/CE).

19. Au nord du cercle polaire.

ouvertes signifi-
pas attristé les
cieux de ne pas
leurs ressources
issant des mines
t — comme les
stiles au nucléaire
lé a marqué les

s classiques dont,
es résultats ont
e rubis est la seule
vement exploi-
ssi de l'or et des
t la Chine a pour
asi-monopole. Si
élevée, les multi-
nt s'adapter à un
naturel et humain
enlandais sont
raient succomber
ssi longtemps que
le sur les grands
nce massivement
ue est modéré.
erait-il en cas
? Faut-il aider mas-
enlandais pour
ntations (mais qui
) Les contraindre ?
aîtrise de leurs
relles et la notion
n de l'humanité est
orique.

Un enjeu arctique ?

est intéressée assez
x zones hyper-

boréales. Pendant longtemps (1973-1995), le Danemark est resté le seul État membre nordique et l'appartenance du Groenland à la Communauté européenne de l'époque (1973-1985) n'a concerné que les fonds structurels et la politique commune de la pêche, deux domaines d'intervention alors relativement marginaux.

En 1995, l'adhésion de la Suède et de la Finlande a renforcé la « dimension nordique » de l'UE. Avec le Danemark, les deux nouveaux membres ont incité l'UE à s'intéresser davantage à leurs régions arctiques, notamment pour y accroître les dépenses des fonds structurels en Laponie. Avec le concours des membres du Conseil nordique¹⁶, l'UE a développé, dans le cadre de son objectif de cohésion territoriale, plusieurs programmes Interreg de coopération transfrontalière et transnationale.

S'agissant de l'Arctique, où les pays riverains¹⁷ ont formé un Conseil en 1996, l'UE avance à pas comptés. Géographiquement, elle n'a pas d'accès à l'Océan glacial. Son impact est donc indirect, dans le cadre de ses compétences, par exemple dans le domaine de la pêche, où elle a signé un moratoire de 16 ans dans l'océan Arctique central¹⁸ et d'un budget recherche conséquent

(200 millions d'euros pour l'*Arctic Research Package* en 2014-2020).

À ce jour, sa demande de bénéficier du statut d'observateur n'a pas été retenue par le Conseil arctique, alors que plusieurs pays non riverains, dont sept États membres non nordiques, l'ont obtenu sans difficulté. Dans cette gouvernance complexe, elle n'est qu'un « invité spécial permanent ». Cet ostracisme est le résultat de contentieux bilatéraux (avec le Canada au sujet de la commercialisation des peaux de phoques, et avec la Russie à la suite de l'annexion de la Crimée) et traduit une certaine méfiance à son égard. Les pays nordiques sont de taille moyenne, adeptes de la coopération intergouvernementale (qui y fonctionne mieux qu'ailleurs). Ils redoutent le pouvoir prescripteur de l'UE, qui s'est trop avancée en préconisant la signature d'un traité arctique analogue à celui de l'Antarctique, signé en 1958 avec de fortes limitations de souveraineté. Ce qui était bon pour le pôle Sud ne l'est pas nécessairement autour du pôle Nord, où résident quatre millions d'habitants¹⁹, et où les enjeux économiques et militaires sont d'une autre nature.

La communication approuvée par le Conseil en 2016 est revenue à une approche plus modeste, avec

16. Les trois membres de l'UE (Danemark, Suède et Finlande), la Norvège et l'Islande, ainsi que les trois régions autonomes du Groenland et des îles Féroé (dépendances du Danemark), l'archipel d'Åland (à la Finlande) qui ont des représentations distinctes.

17. Les cinq pays nordiques, la Russie, le Canada et les États-Unis (pour l'Alaska) sont membres, et six organisations autochtones ont le statut de « participants permanents ».

18. Accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central (Décision du Conseil [UE] 2018/1257 du 18 septembre 2018).

19. Au nord du cercle polaire arctique (66°34' de latitude nord).

politiques de développement
novembre 2017. URL : <http://aux/ailleurs/extractivisme->

22-23 avril 2018.
e de la chute d'une bombe

des objectifs plus centrés sur le changement climatique, la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources. En 2017, a été nommée une ambassadrice, Marie-Anne Coninx, pour gérer la nouvelle politique arctique actuellement en préparation au SEAE (Service européen pour l'action extérieure).

Sur le fond, l'intérêt croissant accordé aux questions arctiques entraîne une appréciation plus réaliste de ses potentialités, notamment en matière de navigation²⁰ et de valorisation des ressources naturelles, qui devrait assurer une meilleure prise en compte des questions environnementales.

Confrontées à la perspective de faire transiter leurs navires à travers l'océan glacial, les compagnies maritimes prennent conscience des obstacles à surmonter. Les incertitudes du calendrier climatique ne sont pas compatibles avec le juste-à-temps, et les conditions de navigation sont de nature à faire monter le prix des assurances et des équipements spéciaux nécessaires. En fait, le gain de temps est aléatoire et les surcoûts évidents, ce qui devrait limiter le trafic à la desserte des ports arctiques, comme c'est le cas en Sibérie (27 passages par an, à comparer avec les 11 500 du canal de Panama).

De même, les potentialités des gisements d'hydrocarbures sont dépendantes de l'évolution des prix mondiaux. Les experts évaluent le coût d'exploitation du pétrole arctique à au moins 75 dollars US le baril et souvent beaucoup plus (en novembre 2019, le cours mondial était à 62 dollars US le baril). Dans un contexte de production surabondante qui mène à la baisse des prix, beaucoup d'entre eux s'attendent à un moindre intérêt des multinationales pour les forages arctiques.

Dans le cadre du *Green Deal* avancé par la Commission von der Leyen, l'affirmation de la priorité environnementale paraît donc un objectif moins déclamatoire que dans un passé récent²¹. Cependant, pour présenter une stratégie efficace, l'UE doit surmonter la tentation de juxtaposer ses politiques au lieu de les intégrer, en vue d'agir de manière « ambitieuse, transversale et étroitement coordonnée », afin d'adapter sa politique aux particularités arctiques.

Enfin, pour cette périphérie nordique comme pour celles qui entourent l'UE à l'est, au sud et maintenant à l'ouest avec le Brexit, le besoin d'une réflexion opérationnelle débouchant non seulement sur des stratégies, mais aussi des plans d'action cohérents, se fait de plus en plus sentir. ■

20. Sur cet aspect, voir aussi l'interview de Jean-Christophe Victor, « Arctique : la fin du sanctuaire ? », *Futuribles*, n° 409, novembre-décembre 2015, p. 41-55 (NDLR).

21. SCHELLEKENS Marie-Ange, « L'Union européenne et les défis de l'Arctique : l'apport de la politique intégrée de l'UE pour l'Arctique », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 44, n° 2, 2019, p. 291-306.

Idées
porte

Prédire l'a
avec des a

Véronique La

Si tout le mo
du système
Chine¹, qui v
ou punir les
tion de leur
algorithmes
d'autres don
une visée plu
d'outil implie
ment d'être
large base d

Au Royaume
locales sur le
pays ont inv
de prédiction
de comporte
drogue, sant
problème so
parmi les po
suivies par le
Par exemple
quart de la p
personnes)
gramme. Le
cette popul
par la police

1. Voir DUBOIS t
tème de crédit
évaluée, récompe
tibles, n° 434, jan

*La plupart
le sys